

## ILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 18 Mars 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 28 MARS 2022 à 19 h 30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – Brigitte GRANDCHAM	15 – GOLEC Philippe	22 – MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 –	24 - TEIXEIRA Lucie
4 – BUISSON André	11 –	18 – DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – Alexia CEFALU
6 - FAUCONET David	13 -	20 – HAND Fabrice	
7 –	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

**Excusés** : Thierry CORTADE (pouvoir à Philippe GOLEC) ; Chantal PIAGET (pouvoir à Stéphanie DURET) ; Didier BRUNET (pouvoir à André BUISSON) ; Lakshmi ROCHER (pouvoir à Anne CONAND)

**SECRETARE DE SEANCE** : Alexia CEFALU

N° 28-03-2022/18

#### AUTORISATION DE CESSION DE LA PARCELLE AC113 (ANCIEN TENEMENT SACMI LOT 109D)

##### Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La société Cimes énergie, développeur de solutions solaires photovoltaïques a fait une offre pour le lot 109D (sur l'ancien tènement SACMI) d'une surface de 2796 m<sup>2</sup> environ, à hauteur de 60 euros HT du m<sup>2</sup>, pour réaliser des locaux d'activité économique. Ce lot correspond à la parcelle AC 113 après division définie.

En effet, cette entreprise en plein développement a besoin de locaux plus grands pour pouvoir embaucher de nouveaux collaborateurs techniques et administratifs. Le projet est de réaliser un bâtiment exemplaire, avec des matériaux sains et quasiment autosuffisant en électricité et en eau et qui sera la vitrine de leur activité.

France Domaines, par avis du 23 février 2022, a indiqué que le prix proposé n'appelait pas d'observations particulières.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CEDE** la parcelle AC 113 d'une surface de 2796 m<sup>2</sup> environ (plan annexé) à la société cimes énergie pour un montant de 60 euros HT le m<sup>2</sup>

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette acquisition par devant Maître Caroline ROISSARD, notaire à Montmélian ;
- **FIXE** les frais de bornage à la charge du vendeur ;
- **FIXE** les frais d'acte à la charge des acquéreurs ;

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
COMMUNE DE MONTMELIAN

Section : AC "rue Louis Armand" et "avenue Paul Louis Merlin" Parcelles n° 105 - 108 - 109

PROPRIETE de la Commune de MONTMELIAN  
PLAN DE DIVISION au 1/1000

Matérialisation des nouvelles limites divisaires du 14 décembre 2021

MAT	X	Y	Nature	MAT	X	Y	Nature	MAT	X	Y	Nature
A	1938742.85	4260487.40	clou acier	d1	1938736.34	4260486.85	clou OGE (nouveau)	2162	1938697.54	4260484.92	clou acier
B	1938739.19	4260517.30	marque peinture	d2	1938734.56	4260517.69	borne OGE (nouvelle)	6650	1938693.81	4260520.31	borne OGE (nouvelle)
C	1938723.48	4260445.50	borne OGE	d3	1938729.07	4260518.29	borne OGE (nouvelle)	6651	1938694.36	4260520.74	borne OGE (nouvelle)
D	1938606.68	4260593.95	borne OGE	d4	1938738.88	4260601.45	borne OGE	6652	1938691.06	4260521.08	borne OGE (nouvelle)
E	1938591.22	4260729.88	borne OGE	d5	1938721.55	4260609.20	clou acier	6653	1938734.02	4260524.38	borne OGE (nouvelle)
F	1938687.74	4260528.88	borne OGE	d6	1938685.57	4260598.41	clou acier	6654	1938696.31	4260481.34	borne OGE (nouvelle)
G	1938690.80	4260540.49	borne OGE	d7	1938641.50	4260562.81	borne OGE	6655	1938704.08	4260483.40	non matérialisé
H	1938691.93	4260481.32	piquet	d8	1938624.34	4260621.73	non matérialisé	6656	1938703.42	4260487.94	non matérialisé
I	1938604.13	4260471.13	borne OGE (nouvelle)	d9	1938668.71	4260621.33	clou acier	6657	1938697.76	4260484.41	non matérialisé
J	1938617.66	4260472.05	borne OGE (nouvelle)	d10	1938614.39	4260627.06	borne OGE (nouvelle)				
6360	1938859.91	4260480.88	angle bâtiment	d11	1938614.81	4260620.82	borne OGE				
6410	1938836.97	4260433.79	angle bâtiment								
6415	1938752.18	4260503.44	angle bâtiment								

- Y= 4260600

assiette de servitude réseaux publics eaux usées, téléphone, eau potable, éclairage  
Fonds servant : Lot C et Lot D

Limites divisaires nouvelles identifiées par les lignes 6650-6451-6652-6653, 67-6651, 6652-2162-6654 et 6655-6656-6657

Les nouvelles limites divisaires ont été définies et mises en place en présence et avec l'accord des propriétaires et des acquéreurs, présents ou représentés.

Détails figuratifs issus du plan de division réf 19149 établi le 18/02/2020 par Frédérique JOUVRAY Géomètre-Expert à Montmélian

Limite identifiée par les lignes A-B-C conforme aux Procès Verbal de Bornage et plan réf.19149, établis par Frédérique JOUVRAY Géomètre-Expert à Montmélian relatifs au bornage amiable contradictoire du 04/10/2019

Limites identifiées par les lignes d1-d2-d3, d4-d5-d6-d7-G, d7-d12-d8, d6-d9, d5-d11-d10, conforme au plan de division réf.19149, établi le 18/02/2020 par Frédérique JOUVRAY Géomètre-Expert à Montmélian et au DMPC n° 121 éhi annexé

Arrêté d'alignement n° 13/19 de la contre allée de l'avenue Paul Louis Merlin dérivé le 15/10/2019 par la Commune de Montmélian et identifié par la ligne A-J

Arrêté d'alignement n° 14/19 de la voie communale "rue Louis Armand" dérivé le 15/10/2019 par la Commune de Montmélian et identifié par la ligne C-D, face D-E-F, les lignes F-G-H et l'arc H-I.

- Y= 4260500

Application cadastrale figurative sans valeur juridique (pas de délimitation contractuelle)  
Des traces ne doivent pas être utilisées pour le calcul des distances à respecter entre constructions et limites de propriétés.

Système de coordonnées Est/Nord rattaché au RGF93 - CCAS / GNSS réseau DRPHEON  
Nivellement rattaché au N.G.F. ( Altitudes Normales ) / GNSS réseau DRPHEON

Indice	Date	Modifications
A	21.02.2022	Plan annexé au DMPC



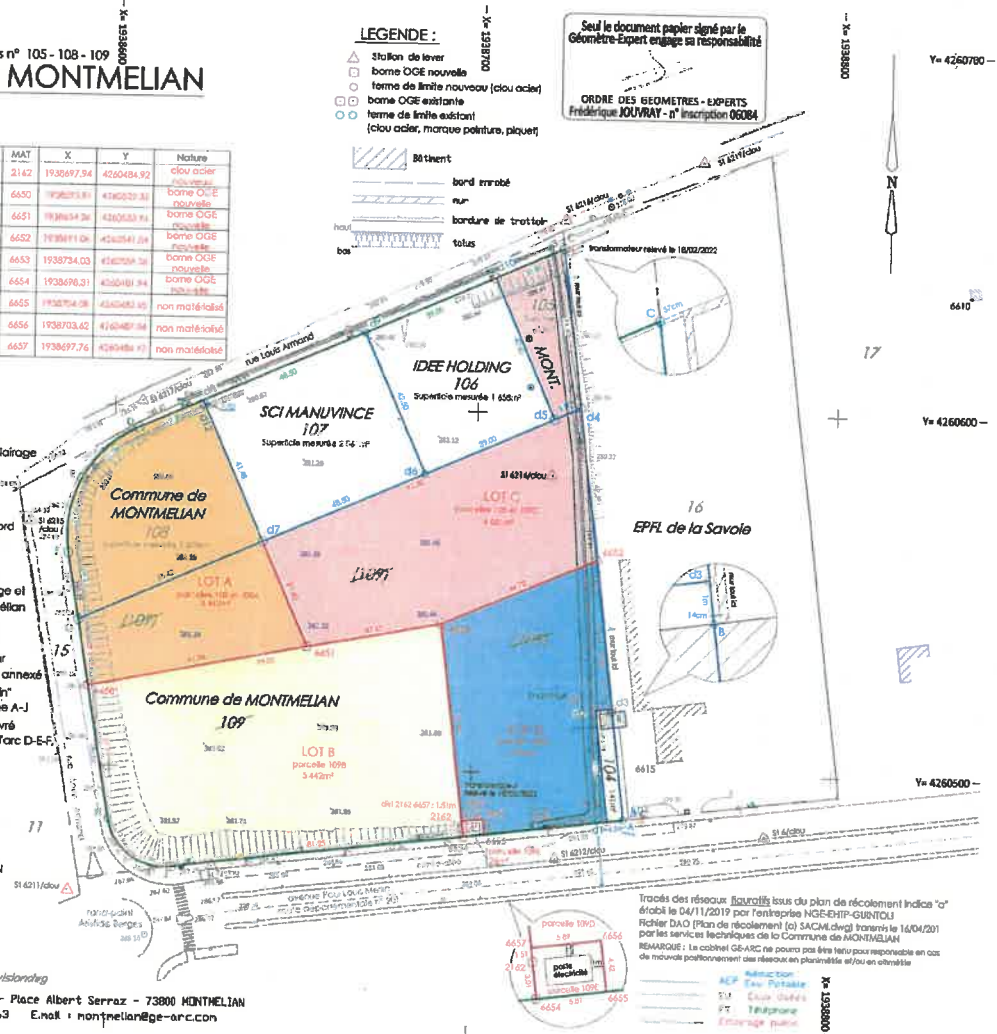
Dossier : 21133  
Fichier DAO : 21133\Division.dwg  
Y. CHRETIEN-JOUPONT Inseeble Le Charles Emmanuel - Place Albert Serraz - 73800 MONTMELIAN  
Géomètres Experts DPLG Tél : 04-79-84-44-63 E-mail : montmelian@ge-arc.com

LEGENDE :

- △ Station de levé
  - borne OGE nouvelle
  - borne de limite nouveau (clou acier)
  - borne OGE existante
  - borne de limite existante (clou acier, marque peinture, piquet)
- Bâtiment  
 bord enrobé  
 mur  
 bordure de trottoir  
 bas  
 toit

Seul le document papier signé par le Géomètre-Expert engage sa responsabilité

ORDRE DES GEOMETRES - EXPERTS  
Frédérique JOUVRAY - n° d'inscription 06084



Tracés des réseaux **non** issus du plan de récolement indice "c" établi le 04/11/2019 par l'entreprise NGE-ETIP-GUINOT  
Fichier DAO (Plan de récolement) (a) SACM.dwg (transmis le 16/04/201) par les services techniques de la Commune de MONTMELIAN  
REMARQUE : Le cabinet GE-ARC ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de mauvaise positionnement des réseaux en planimétrie et/ou en élévation

- ALP Attribution
- EP Eau Potable
- SI Eau Usées
- FT Téléphone
- Entrée puits

X= 4260600